

« Archevêché de Québec,

15 janvier 1907.

J'accorde volontiers mon approbation à la présente Notice sur les RELIGIEUSES MISSIONNAIRES DE N.-D. D'AFRIQUE et j'en autorise l'impression.

Puissent ces lignes aider plus d'une âme à discerner l'appel de Dieu. Nos jeunes Canadiennes qui iront se dévouer à l'évangélisation des pauvres Noirs attireront sur notre pays les bénédictions du Ciel.

† L. N. Arch. de Québec. »

Nous sommes convaincu que chaque institutrice se fera un devoir et un plaisir de remplir sa liste, en dehors des heures de classe, et de la retourner, accompagnée d'une piastre, au *Postulat des Sœurs Missionnaires d'Afrique*, 41, rue des Remparts, Québec.

On a dit du dévouement apostolique : « qu'entre toutes les choses divines, la plus divine est de coopérer au salut des âmes. »

ERRATA

A la page 458 de la livraison d'avril, la vingt-cinquième ligne, au lieu de : *qu'elle sont obligées*, lire : *qu'elles*, etc.—A la page 489, dans la dictée : *La possession du Sol*, première ligne, au lieu de : *permannence*, lire : *permanence*.

CHRONIQUE SCOLAIRE

M. O.-E. Dallaire, du département de l'Agriculture, a donné une série de conférences agricoles devant les élèves des écoles normales de Québec et de Rimouski.

Dans une lettre aux commissaires d'écoles d'Arthabaska, M. J.-N. Miller, assistant-secrétaire du département de l'Instruction publique, fait l'éloge du collège établi dans cette localité, grâce au zèle et à l'intelligence des membres de sa commission scolaire. Cet éloge, bien mérité, fait honneur à la municipalité scolaire d'Arthabaska.

Lors du 46^e congrès des instituteurs de la province d'Ontario, tenu récemment à Toronto, le président de l'association, M. W. Scott, a déclaré que les instituteurs de la province-sœur « gagnent moins que les vidangeurs. » Cet aveu est de nature à faire réfléchir nombre de commissions scolaires de notre province.

Nous extrayons d'un article du *Nationaliste*, 14 avril, la note suivante :

« Pendant la discussion du budget de la milice, sir Frederick Borden a annoncé qu'il avait conclu des arrangements avec les gouvernements provinciaux pour établir des cours de culture physique et de maniement du fusil dans les écoles canadiennes. Les exercices physiques seront pratiqués jusqu'à l'âge de 12 ans ; ils seront ensuite remplacés par le maniement du fusil. »

Nous ignorons absolument à quelles décisions les autorités scolaires de Québec en sont venues à ce sujet.

Le 15 avril dernier, à Montréal, devant le club Lemieux, le Dr L.-J. Lemieux, député de Gaspé, a donné une conférence intéressante sur : *La lutte contre l'alcoolisme*. Un ministre, l'honorable M. Weir, et un autre député, M. Langlois, ont aussi adressé la parole. Ce dernier estime « que la lutte contre l'alcoolisme doit commencer à l'école. »

Lorsqu'en 1902, *L'Enseignement Primaire* introduisait l'enseignement anti-alcoolique dans sa *Partie Pratique*, il allait au devant d'un besoin réel et prévenait ainsi le désir de ceux qui voient dans l'ivrognerie le plus grand ennemi de notre race.